

N° 2023.24.08.170

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;  
Vu la circulaire n°86-230 du ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

**Considérant** la demande Monsieur RENOU Frédéric en date du 21/08/2023 ;  
**Considérant** que Monsieur RENOU Frédéric doit procéder à des travaux dans son domicile ;  
**Considérant** que pour la bonne exécution des travaux, Monsieur RENOU Frédéric doit privatiser 2 places de stationnement devant chez lui pour l'installation d'une benne au 4 rue François Mauriac à Carbon-Blanc ;  
**Considérant** que toutes les mesures sécuritaires doivent être prises pour assurer la sécurité publique ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et pour une durée de 4 semaines, Monsieur RENOU Frédéric est autorisé à privatiser le stationnement pour l'installation d'une benne devant le 4 rue François Mauriac à Carbon-Blanc (voir plan) ;

### ARTICLE 2 :

La benne ne devra en aucun cas gêner la circulation des usagers de la route ;

### ARTICLE 3 :

La signalisation sera mise en place et conservée par Monsieur RENOU Frédéric, conformément à la réglementation en vigueur ;

### ARTICLE 4 :

Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de Monsieur RENOU Frédéric, en cas de dégradation ;

### ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Monsieur RENOU Frédéric

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 24 août 2023

Le Maire,

Patrick LABESSE